



Edito

Cette première lettre, sur le lieu d'écoute du centre social, est essentiellement axée sur l'équipe de bénévoles et son cadre de fonctionnement. Cela suscite bien sûr quelques questionnements que nous avons souhaité anticiper.

Notre conviction et celle de nos partenaires, sur l'utilité d'un tel lieu, nous a conduit vers la concrétisation de ce projet.

A présent, il ne trouvera sa réelle dimension que par la connaissance de son existence auprès de tous publics. Puisque chacun sait que parfois seule une écoute attentive est nécessaire.

Nous comptons sur vous.

L'équipe des écoutants bénévoles

Deux hommes et six femmes ont fait le choix d'assurer ce rôle particulier d'écouter bénévoles. Ils viennent d'horizons divers et représentent toutes les générations. Ils habitent le sud Sarthe ou la banlieue Mancelle, leurs expériences professionnelles sont bien sûr très différentes. Un objectif les réunit dans le projet, intégrer une équipe de bénévoles compétents.

Ils ont suivi les six jours de formation consacrés à l'écoute active dispensés par Espace Écoute Formation. Leur confiance est confortée par le sérieux de la structure mise en place. La programmation de journée de supervision pour chacun d'entre eux a enlevé les derniers doutes. Un contrat d'engagement signé avec le centre social

matérialise leur volonté de trouver la disponibilité nécessaire à l'exercice de leur fonction d'écouter bénévole.

Enfin, le lieu d'écoute en milieu rural est une action du centre social créée en parallèle à la parentalité. La commission LEMR trouvera naturellement sa place au conseil d'administration du centre. Toute l'équipe des écoutants bénévoles a observé avec intérêt l'abondance des liens sociaux créés quotidiennement par le centre.

Le centre social, l'association de formation et de suivi, un projet innovant et structuré, l'équipe des écoutants bénévoles possède tout cela en plus des qualités humaines incontestables qu'elle a montré durant la formation.

Les Permanences du Lieu d'Écoute

Le lieu d'écoute ouvrira ses portes pour la **première fois le mercredi 19 décembre**. Les permanences se déroulent **tous les mercredis de 15h à 18h et tous les vendredis de 17h à 20h**. Attention le centre social sera fermé du 24 décembre 2007 au 7 janvier 2008. Les permanences reprendront le mercredi 9 janvier

Comité de rédaction

- Karine BOYMARD
Présidente du centre social
- Gilles RONDEAU
Directeur du centre social
- Blandine MAUBOUSSIN
Coordinatrice du projet
- Daniel GAUTELIER
Responsable commission LEMR
- Véronique MARTIN
Espace Écoute Formation
- Jean Mathieu LAFARGUE
Espace Écoute Formation

Réponses aux questions

Dans cette rubrique, nous avons choisi d'aborder le thème de l'écoute et les caractéristiques du lieu d'écoute à travers notamment, les questions qui ont été soulevées par nos interlocuteurs au moment de la présentation du projet.

- « Vous dites que les écoutants bénévoles du lieu d'écoute n'ont pas à priori à donner des conseils, à fournir des infos ou à orienter le visiteur, mais alors que vont-ils apporter aux visiteurs ? »
- De l'écoute et du temps.

L'écoute est la fonction première du lieu. L'écoute y est globale et sans objectifs sur la personne. C'est là une spécificité du dispositif.

L'écouter accompagne la personne pendant le temps de la relation. L'écoute qu'il pratique est active c'est à dire qu'elle produit des effets : la personne se reconnaît, sort de sa solitude, y voit plus clair, l'angoisse se desserre.

Dans cette perspective, l'attitude de conseil, d'information ou d'orientation soit n'a pas lieu d'être, soit est subsidiaire. N'oublions pas aussi que le Lieu d'Écoute fait partie du Centre Social, dont l'une des missions est de répondre aux besoins de conseil, d'orientation.

Les écoutants apportent aussi du temps aux visiteurs. Ils se mettent au temps du visiteur.

Réponses aux questions

Extrait de la Charte

Le lieu d'écoute

Le lieu d'écoute a pour vocation d'accueillir de façons anonyme et confidentielle, toute personne, sans condition.

Le lieu d'écoute est animé par une équipe d'écoutes bénévoles.

Le visiteur est accueilli en tant que personne et la relation qui s'établit avec l'écoute est une relation de personne à personne.

Le lieu d'écoute est apolitique et areligieux.

Le Cadre

Les écoutes écoutent au nom et dans le cadre du lieu d'écoute. Ce principe a valeur de protection à la fois pour les écoutes et pour les visiteurs. L'organisation de la tenue nominative des permanences d'écoute n'est pas connue de l'extérieur.

Formation continue

La formation continue des écoutes s'effectue dans le cadre d'une supervision centrée sur la personne. Les séances de supervision sont obligatoires. Il n'y a pas d'écoute sans supervision. Elles ont pour buts :

- De garantir la sécurité des écoutes et celle des visiteurs,
- De développer la qualité d'écoute des écoutes,
- De renforcer la notion d'équipe et le sentiment d'appartenance,
- D'éviter les dérives.

Le Lieu d'Écoute est complémentaire aux autres services du centre social et aux structures professionnelles. Le cadre dans lequel les professionnels sociaux écoutent, se caractérise notamment par le temps dont ils disposent et les objectifs professionnels liés à leur mission, objectifs qui viennent naturellement, à un moment donné, orienter leur écoute. Au Lieu d'Écoute, l'écoute pratiquée est globale et sans objectifs sur la personne.

Précisons maintenant la question du conseil, de l'information ou de l'orientation.

Si l'écoute est la fonction première du lieu, cela signifie que les écoutes ne sont pas dans une attitude spontanée de conseil à l'autre ou dans une démarche de réponse immédiate à une demande (de conseils ou d'information) formulée par un visiteur.

L'écoute pourra certes fournir une information au visiteur (il y a d'ailleurs un fichier au lieu d'écoute) mais son souci premier est de ne pas passer à côté de la personne, de créer un climat relationnel où le visiteur pourra, s'il le souhaite, parler. L'écoute ne cherche pas de solutions pour le visiteur, il ne l'aide pas à trouver des solutions. Sa fonction est juste d'accompagner la personne dans l'instant.

Cette écoute-là est aidante en soi.

L'écoute bénévole n'est pas formé au conseil et à l'orientation, cela relève davantage pour nous, des compétences des professionnels.

Par ailleurs, l'écoute s'exerce dans la limite du respect de la loi. Aussi, dans les situations qui relèvent de l'assistance à personne en danger, l'écoute bénévole pourra faire appel aux professionnels du centre social ou orienter le visiteur sur des professionnels.

Les écoutes apportent aussi du temps aux visiteurs. Dimension à contre-courant des rythmes actuels : nous courrons après le temps, je n'ai pas eu le temps, si j'avais plus de temps, le temps me manque...

Le Lieu d'Écoute offre du temps aux visiteurs. Les écoutes ont le temps. On prend le temps d'entrer en relation. Du temps est donné à l'écoute. Du temps est donné aux silences. L'écoute se met au temps du visiteur, à son rythme. Les limites à ce temps donné, pris, vécu peuvent venir du visiteur (départ à son initiative) ou de l'écoute (disponibilité intérieure).

Coordonnées du Centre Social

Centre Social de Laigné - St Gervais

34 Rue des Frères Bailleul
72220 Laigné en Belin

☎ 02.43.42.99.13

☎ 02.43.42.86.09

✉ cs.laignestgervais72
@wanadoo.fr

Présidente
Karine BOYMARD

Directeur
Gilles RONDEAU

